



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Crise dans les transports en Île-de-France

Question orale n° 34

Texte de la question

Mme Nadège Abomangoli alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur les perturbations fréquentes sur la ligne B du RER. Cette ligne, qui dessert entre autres la commune d'Aulnay-sous-Bois, a vu son nombre d'usagers quotidiens croître significativement : de 870 000 usagers en 2014, elle en accueille aujourd'hui plus d'un million par jour. Cette ligne de RER rencontre presque quotidiennement des perturbations, de même que la quasi intégralité des lignes de métro et de RER d'Île-de-France, qui accusent des retards importants et sont bondées depuis la rentrée 2022. Le CDG Express, dont l'intensification des travaux en 2023 aura un impact sur le trafic du RER B avec des fermetures régulières, ne fera qu'accroître ces difficultés. Les besoins se situent avant tout du côté des Franciliens durement touchés par l'inflation et la flambée des prix du carburant : ce sont elles et eux qui ont tout intérêt, en théorie, à emprunter les transports en commun de manière privilégiée. Mme la députée demande si des mesures, telles qu'une étude de faisabilité d'un double tunnel entre les gares du Châtelet et la Gare du Nord afin de désengorger ce tunnel accueillant deux lignes du RER, seront prises pour adapter le trafic aux besoins grandissants des Franciliens. Elle lui demande si le Gouvernement compte mettre en place un moratoire sur l'ouverture à la concurrence et si une augmentation du versement mobilité des entreprises est envisagée afin de financer un service de transports en commun de qualité.

Texte de la réponse

CRISE DES TRANSPORTS EN ÎLE-DE-FRANCE

Mme la présidente. La parole est à Mme Nadège Abomangoli, pour exposer sa question, n° 34, relative à la crise des transports en Île-de-France.

Mme Nadège Abomangoli. Je veux alerter le Gouvernement sur les très nombreux retards, perturbations et autres problèmes dans les transports publics en région Île-de-France qui pourrissent la vie des Franciliennes et des Franciliens. Ainsi, les habitants d'Aulnay-sous-Bois dans ma circonscription prennent tous les matins et tous les soirs le RER B la boule au ventre. Avec plus de 1 million d'usagers par jour, c'est l'une des lignes les plus empruntées d'Europe. Le *community manager* du compte Twitter qui lui est dédié est débordé !

Et c'est pareil partout : de nombreuses lignes de métro ne fonctionnant pas au maximum de leurs capacités, les temps d'attente sont interminables et les rames sont bondées. Cette situation chaotique n'est pas nouvelle pour les usagers de la ligne 13 du métro ou de la ligne B du RER, ultrasaturées pendant des durées variant de cinq heures à quinze heures chaque jour, mais désormais, la galère dans les transports devient la norme sur l'ensemble du réseau francilien. Ainsi à Bondy, avec le RER E, et aux Pavillons-sous-Bois, avec la ligne T4 de tramway, les habitants mettent en place des stratégies de contournement d'autant plus épuisantes qu'aux perturbations du trafic viennent s'ajouter des problèmes de sécurité aux abords des gares. L'État ne donne pas non plus les moyens aux services de police de garantir la tranquillité publique.

Hier, dans *Le Parisien*, les chiffres sont tombés : en termes de régularité dans les réseaux ferrés d'Île-de-France, on constate une dégradation ou des objectifs non atteints pour les lignes B et D du RER, mais aussi pour les lignes de métro 2, 3 et 3 bis, 4, 6, 8, 10, 11, 12 et 13. Ce qui est en cause, ce sont les difficultés financières et managériales au sein d'Île-de-France Mobilités et de la RATP entraînées par la marche forcée vers une ouverture à la concurrence que vous accompagnez en dépit du bon sens. La nouvelle règle, c'est le sous-investissement : sous-investissement pour le matériel, sous-investissement en ressources humaines. La dégradation des conditions de travail des agents de la RATP et d'Île-de-France Mobilités est telle que la pénurie de chauffeurs de bus atteint des sommets. Résultat : dans les bus aussi, c'est le chaos.

À cette situation, il faut ajouter le lancement de projets qui s'apparentent à des éléphants blancs, comme le CDG Express, ce projet de ligne conçu pour les touristes et pour les riches, au détriment des Séquanais-Dionysiens : les fermetures régulières de stations nécessitées par les travaux aggraveront les perturbations sur la ligne B du RER.

À Aulnay-sous-Bois, la coupe est pleine ! Les habitants de ma circonscription et de l'ensemble de la région Île-de-France sont déjà durement touchés par l'inflation, notamment des prix de l'énergie, et par vos politiques antisociales qui ne les protègent pas. Des mesures doivent être prises pour assurer un bon fonctionnement du service public des transports en commun auquel nous sommes toutes et tous attachés.

Cet été, j'ai posé une question écrite à ce sujet qui est restée sans réponse. Je redemande donc si le Gouvernement compte mettre en place un moratoire sur l'ouverture à la concurrence des lignes, renoncer au projet de CDG Express et augmenter le versement mobilité des employeurs.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé de la ville et du logement.

M. Olivier Klein, ministre délégué chargé de la ville et du logement. Le RER B constitue un axe majeur des déplacements en Île-de-France. Les cofinanceurs, dont l'État, l'autorité organisatrice Île-de-France Mobilités et les exploitants de la ligne ont engagé un ambitieux programme de modernisation. Cette ligne sera ainsi équipée d'un nouveau matériel roulant à partir de 2025. Elle bénéficiera également du système de signalisation et de gestion de la conduite Nexteo – nouveau système d'exploitation des trains Est-Ouest. Déployé d'ici à la fin de la décennie, il permettra d'améliorer les conditions de circulation du RER B et du RER D dans le tronçon central. Ces travaux de modernisation nécessitent des interruptions temporaires de circulation, dont les opérateurs et Île-de-France Mobilités veillent à réduire l'impact tout comme pour le CDG Express. D'ici à quelques années, le RER B bénéficiera de conditions très significativement améliorées. J'ajoute que les études ont démontré qu'un doublement du tunnel commun ne pouvait pas être réalisé dans des conditions satisfaisantes.

Le calendrier d'ouverture à la concurrence fixé par la loi de 2009 correspond à des obligations européennes. Défini après concertation avec l'ensemble des parties prenantes, il établit un équilibre destiné à leur permettre de s'organiser au mieux et à garantir la concurrence entre les candidats tout en préservant, grâce à son étalement, la continuité du service.

Enfin, vous citez le versement mobilité. Les entreprises contribuent déjà de manière importante, non seulement en alimentant une recette qui n'a rien perdu de son dynamisme, malgré les crises, mais aussi en prenant en charge la moitié du coût de l'abonnement de leurs salariés. Il est bon de rappeler cette réalité et de replacer chacun devant ses responsabilités, d'abord et avant tout Île-de-France Mobilités, dont c'est la compétence. Cela n'empêche pas l'État de soutenir le financement des transports collectifs, comme il l'a montré par l'effort inédit consenti pendant la crise sanitaire.

Mme la présidente. La parole est à Mme Nadège Abomangoli.

Mme Nadège Abomangoli. Je sais que vous connaissez la situation des transports publics, notamment en Seine-Saint-Denis, puisque vous en êtes un élu. Je suis d'ailleurs arrivée en retard ce matin parce que j'ai emprunté les transports en commun, comme toutes les Franciliennes et tous les Franciliens.

Vous avez évoqué le système d'exploitation Nexteo, mais que de temps perdu ! Les élus, notamment de gauche, de la région Île-de-France soulignaient déjà l'investissement désastreux en matière de régulation sur la ligne du RER B !

En ce qui concerne le versement mobilité, nous souhaitons, dans le prolongement de notre volonté de taxer les superprofits, mettre à contribution les entreprises qui ont réalisé des recettes exceptionnelles afin de l'abonder. L'État et Île-de-France Mobilités se renvoient la balle ; en attendant, ce sont les Franciliennes et les Franciliens qui en pâtissent.

Données clés

Auteur : [Mme Nadège Abomangoli](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 34

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 novembre 2022](#)

Réponse publiée le : 23 novembre 2022, page 5864

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [15 novembre 2022](#)